

<u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 33	L'an deux mille dix-sept, le 13 février à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil Communautaire à SEYSSEL - 74, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD
Présents : 27	Date de convocation : 07 février 2017
Pouvoirs : 6	Présents Mmes Carine LAVAL, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND. Mrs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Grégoire LAFEVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Christian VERMELLE, André BOUCHET, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MACHARD
Votants : 33	
Pour : 33	
Contre : 0	
Nul : 0	Pouvoirs Mme Christine VIONNET a donné pouvoir à M. Hugues PERROT, M. Joseph TRAVAIL a donné pouvoir à M. Gilles PILLOUX, M. Bernard CHASSOT a donné pouvoir à M. Patrice GAILLARD, M. Bruno PENASA a donné pouvoir à M. Orlando DOMINGUES, M. Alain CHAMOSSET a donné pouvoir à M. Patrick FALCOZ, M. Jean-Paul FORESTIER a donné pouvoir M. Christian VERMELLE.
N° CC 22/2017	Absents excusés M. Thierry DEROBERT Mme Marthe CUTELLE été élue secrétaire de séance

Objet : Désignation des délégués Sidefage

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du SIDEFAGE, Syndicat Intercommunal de gestion des DEchets du FAucigny GENEvois, Pays Bellegardien, Pays de Gex, Haut Bugey,

Vu la délibération n°10 - 2017 en date de ce jour du Conseil communautaire Usse et Rhône portant adhésion au SIDEFAGE,

Il est procédé à l'élection de 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants au sein du Comité syndical du SIDEFAGE,

Le Conseil après en voir délibéré

DESIGNE les représentants suivants :

Titulaires : Mrs Chaumontet, André Morard, Marie Claude Fournet

Suppléants : André Boucher, Jean Claude Gaudard, Jean Marc Duc, Jean Viollet

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Président de la Communauté de Communes de Usse et Rhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-préfecture de saint Julien En Genevois, le 17.02.2017.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Paul RANNARD
Le Président



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président
Paul RANNARD

